



ERASMUS +
Ce projet a été financé
avec le soutien de la
Commission
Européenne



- Bourses de Mobilité – Etudes et stages à l'International & Outre-Mer

Les commissions étudiant les demandes de bourse de mobilité ont lieu en décembre, mars et juin.
Il appartient à l'étudiant de se renseigner sur les dates de ces commissions.

! Selon les fonds disponibles, la commission « bourses de mobilité » se réserve le droit de moduler les montants et les critères d'attribution.

! Avant chaque stage, l'étudiant doit consulter cette page : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>

Tout stage dans une zone classée rouge sera refusé, même pour les ressortissants de ces pays.

Les stages en zone orange seront validés, mais il pourra être demandé à l'étudiant de mettre fin à son stage en cas de passage en zone rouge.

Les étudiants auront désormais l'obligation de s'inscrire sur la base Ariane pour tous les stages à l'international : <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>

Ils devront en fournir une preuve (impression écran ou mail de confirmation) qui sera annexée à la convention de stage.

■ Bourses de mobilité à l'International & Outre-Mer

A qui s'adressent-elles ?

Aux étudiants inscrits à l'UDC, (hors filières délocalisées et FOAD), effectuant un stage obligatoire dans le cadre de leur cursus universitaire ou un séjour d'études Erasmus+, CREPUQ ou free-mover.

Selon votre situation personnelle, les caractéristiques de votre séjour, et les fonds disponibles, le financement sera effectué sur les fonds de la CTC, ou MESR.

NB : la bourse de mobilité est cumulable avec la bourse sur critères sociaux du CROUS.

Quelles destinations et quelles durées concernées par l'attribution de cette bourse ?

- Stages effectués à l'international de 1 semaine à 12 mois
- Séjour d'études Erasmus+, CREPUQ, free-mover de 3 à 12 mois

Quels sont les critères d'éligibilité?

- Stage inclus dans la formation universitaire
- Stage à 50km minimum du lieu de résidence des parents
- Ne pas être inscrit au Pôle Emploi ou ne pas bénéficier d'allocations de formation professionnelle
- Ne pas exercer d'activité salariée, sauf apprentissage
- Le dossier de demande de bourse de mobilité doit être remis au SRI avant le début de la mobilité.

Service des Relations Internationales

Responsable : Emilie Simon

Bureau de la mobilité : Pauline Moynault - Tel : +33(0)4 95 45 06 46 - bureau-mobilite@univ-corse.fr

Gestion / Suivi mobilité : Marie Celio - Tel : + 33 (4) 95 45 02 23 - international1@univ-corse.fr

Università di Corsica Pasquale Paoli - Avenue du 9 Septembre - Bât Desanti - 3ème étage - 20250 Corte, France



- **Quel en est le montant ?** 400€/mois (pour les stages de moins d'1 mois, 100€/semaine) **et** un versement avant le départ dont le montant est fixé selon la destination (de 400€ à 1 600€).

- **Où retirer le dossier ?** Au Service des Relations Internationales ou sur le site de l'université (rubrique international).

- **Comment s'effectue le paiement ?**

Un versement avant le départ dont le montant est fixé selon la destination du séjour, puis le montant total de la bourse de mobilité est versé en 2 fois : 75% de cette somme versés à l'arrivée de l'étudiant dans l'établissement d'accueil*, et 25% versés à son retour de mobilité*.

(*sous réserve de réception des pièces justificatives)

⚠ C'est une démarche qui peut prendre un certain temps (environ 1 mois suite à la réception des pièces justificatives demandées) !

⚠ Concernant les stages, les justificatifs doivent être remis au SRI au plus tard avant les vacances de la Noël de l'année civile en cours sans quoi le dernier versement ne sera pas perçu par l'étudiant.

■ Bourses Erasmus+ Stage :

NB : la bourse Erasmus+ Stage est cumulable avec la bourse de mobilité et avec celle sur critères sociaux du CROUS.

- **Pour qui et quelles destinations ?**

Uniquement aux étudiants effectuant leur stage dans un des pays membres de l'Union Européenne. Les organes et Institutions européens (Parlement européen, Commission européenne etc.) ne sont pas éligibles aux bourses Erasmus+ Stage.

- **Pour quelle durée de stage peut-elle être attribuée ?** 2 à 12 mois de stage.

- **Quel en est le montant ?** Le montant de cette bourse est de :

- 420€/mois pour les pays suivants : Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède, Royaume-Uni

- 370€/mois pour les pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal

- 320€/mois pour les pays suivants : Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Turquie

- **Où retirer le dossier ?** Au Service des Relations Internationales ou sur le site de l'université de Corse (rubrique international).

- **Quand rendre le dossier complété ?** Le dossier est à rendre le plus rapidement possible, dès que l'étudiant connaît son lieu de stage car le nombre de mensualités est très limité.

Service des Relations Internationales

Responsable : Emilie Simon

Bureau de la mobilité : Pauline Moynault - Tel : +33(0)4 95 45 06 46 - bureau-mobilite@univ-corse.fr

Gestion / Suivi mobilité : Marie Celio - Tel : + 33 (4) 95 45 02 23 - international1@univ-corse.fr

Università di Corsica Pasquale Paoli - Avenue du 9 Septembre - Bât Desanti - 3ème étage - 20250 Corte, France



NB : chaque étudiant s'engage à rembourser totalement ou partiellement les allocations perçues s'il renonce à son séjour d'études ou l'interrompt sauf en cas de force majeure, s'il ne satisfait pas aux exigences de son programme de stage, s'il ne remet pas les justificatifs demandés et ne respecte pas la date limite de remise de ces documents.

✓ La bourse Erasmus+ Etudes:

⚠ Selon les fonds disponibles, il peut y avoir une suppression totale ou partielle de la bourse Erasmus+. L'étudiant en sera informé au préalable (juin).

- La demande de cette bourse est automatique à partir du moment où l'étudiant est retenu, il n'y a pas de dossier de candidature à déposer.

- Pour qui et quelles destinations ?

Réservée uniquement aux étudiants effectuant un séjour d'études Erasmus+ 3 à 12 mois (1 semestre ou l'année).

- Quel en est le montant ?

- Le montant de cette bourse s'élève à :

- **270€/mois** pour les pays suivants : **Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède, Royaume-Uni**

- **220€/mois** pour les pays suivants : **Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal**

- **170€/mois** pour les pays suivants : **Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Turquie**

- Modalités de paiement:

Montant total de la bourse Erasmus+ versé en 2 fois : 80% de cette somme versés à l'arrivée de l'étudiant dans l'université d'accueil* ; 20% versés à son retour de mobilité*.

(*sous réserve de réception des pièces justificatives)

NB : la bourse Erasmus+ est cumulable avec la bourse sur critères sociaux du CROUS et la bourse de mobilité.

Chaque étudiant s'engage à rembourser totalement ou partiellement les allocations perçues s'il renonce à son séjour d'études ou l'interrompt sauf en cas de force majeure, s'il ne satisfait pas aux exigences de son programme de stage, s'il ne remet pas les justificatifs demandés et ne respecte pas la date limite de remise de ces documents.

Service des Relations Internationales

Responsable : Emilie Simon

Bureau de la mobilité : Pauline Moynault - Tel : +33(0)4 95 45 06 46 - bureau-mobilite@univ-corse.fr

Gestion / Suivi mobilité : Marie Celio - Tel : + 33 (4) 95 45 02 23 - international1@univ-corse.fr

Università di Corsica Pasquale Paoli - Avenue du 9 Septembre - Bât Desanti - 3ème étage - 20250 Corte, France